



Direction  
Référence : EAU-AUT-21-0600-M24.1  
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO  
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de  
Schengen  
75, Wäistrooss  
L-5440 Remerschen

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2

<b>Requérant(s)</b>	Domaine Henri Ruppert
<b>Objet</b>	Modification de l'autorisation EAU-AUT-21-0600 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un hangar viticole avec aire de lavage couverte à Schengen
<b>Localité(s)</b>	Schengen
<b>Commune(s)</b>	Schengen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés